

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 13

Présents: 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
29 [AA [& & &

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

16/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine, Madame LECLERCQ Karine.

Procuration(s):

M. BERTHE Laurent donne pouvoir à Mme GUENET Monique

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTHE Laurent, Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-102 : INDEMNITE VERSEE PAR AXA ASSURANCES SUITE A UN SINISTRE (DOMMAGE ELECTRIQUE).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'expertise de l'assurance AXA pour le remboursement d'un sinistre.

L'indemnité sera versée de la façon suivante :

Dans un premier temps 2 833,92 €uros

Dans un second temps et sur justificatifs de travaux : 450 €uros.

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le rapport d'expertise afin de percevoir les indemnités pré-citées au nom de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifie conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire

Mairie de Fromelennes 18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél: 03.24.42.00.14 Fax: 03.24.42.37.56 Courriel: fromelennes@wanadoo.fr